

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 MAI 2024**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 2

Convocation : 16 mai 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.**

**Présents :** M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvien, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :** Monsieur LLENSE Gérard donne procuration à M. BERNARD Alain.  
Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

---

**020 / 2024 - OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX HUMIDES  
RUE DU VENT ET IMPASSE DU 11 NOVEMBRE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, rappelle que des schémas directeurs de l'assainissement et de l'eau potable sont en cours de réalisation afin d'identifier les travaux à réaliser pour améliorer le rendement et agir en faveur d'économie d'eau potable.

A cet effet, il est proposé d'intervenir sur la rue du Vent, l'impasse du 11 novembre et assurer l'étanchéité des regards de la commune pour un montant total estimé à 288 205,72 € HT soit 345 786,86 € TTC détaillé comme suit :

- Assainissement rue du Vent et impasse du 11 novembre : remplacement de la canalisation existante pour une canalisation en fonte sous chaussée avec

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240523-0202024-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2024  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- branchements, chaussée, revêtement voirie, plan de récolement et frais d'études pour un coût estimé de 205 435,72 € HT soit 246 462,86 € TTC ;
- Eau potable rue du Vent : remplacement et pose d'une nouvelle canalisation sous chaussée avec branchements y compris ceux pour poteaux incendie, chaussée, revêtement voirie, plan de récolement et frais d'études pour un montant estimé à 66 050,00 € HT soit 79 260,00 € TTC ;
  - Etanchéité des regards de la commune : 16 720,00 € HT soit 20 064,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de réaliser un marché public de travaux et d'effectuer des demandes de subvention pour un montant aussi élevé que possible auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter le projet de travaux de réfection des réseaux humides (assainissement et eau potable) comme détaillé ci-dessus pour un montant estimé à 288 205,72 € HT soit 345 786,86 € TTC ;
- De réaliser un marché de travaux pour cette opération ;
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des différents partenaires :
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

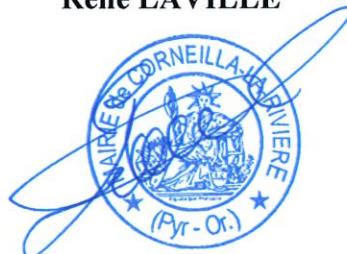
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière, le 24 mai 2024**

**Le Maire,  
René LAVILLE**



|  |
|--|
| <b>Accusé de réception en préfecture<br/>066-216600585-20240523-0202024-DE<br/>Date de télétransmission : 27/05/2024<br/>Date de réception préfecture : 27/05/2024</b> |
|--|